

Faites avancer vos projets, formez-vous !

Se former, c'est inscrire son exploitation dans un processus de développement durable en innovant, en acquérant de nouvelles compétences, en développant de nouvelles activités, en favorisant l'emploi qualifié en milieu agricole et rural. Le Pôle Formation de la Chambre d'Agriculture du Gers avec VIVEA (exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux), le FAFSEA (salariés d'exploitations agricoles), les OPCA, le Conseil Régional, l'Europe (FSE, FEADER) vous propose des formations.

Retrouvez notre catalogue formation actualisé sur www.gers-chambagri.com / rubrique formation

Réf.	Thèmes	Intitulé de la formation	Dates	Lieux	Tarifs*
14 110	Certiphyto	Certiphyto/Test – Décideur en exploitation agricole	12 novembre	Auch	35,00 € (F)
14 134	Hygiène et transformation	Réussir ses fromages à pâtes molles ou pâtes pressées - Niveau 1	13 et 14 novembre	Purpan	A
14 123	Agronomie-Environnement	Gérer des interventions respectueuses de l'environnement	17 et 25 novembre et 12 janvier 2015	Auch	A
14 108	Certiphyto	Formation préparatoire au Certiphyto- plan Ecophyto - Décideur en travaux et services (journée complémentaire)	19 novembre	Auch	A
14 112	Certiphyto	Certiphyto/Test – Opérateur en exploitation agricole	20 novembre	Auch	35,00 € (F)
14 135	Hygiène et transformation	Réussir ses fromages à pâtes molles et à pâtes pressées - Niveau 2	20 et 21 novembre	Auch	A
14 133	Hygiène et transformation	Ecrire son plan de maîtrise sanitaire des produits carnés fermiers	20 et 27 novembre et 4 décembre	Auch	A
14 136	Commercialisation et communication	Quelle stratégie pour répondre au nouveau règlement européen INCO ?	26 novembre	Auch	43,50 € (F)
14 111	Certiphyto	Certiphyto/Test – Décideur en exploitation agricole	27 novembre	Auch	35,00 € (F)
14 113	Certiphyto	Certiphyto/Test – Décideur en travaux et services	3 décembre	Auch	35,00 € (F)

* TARIFS :

A : Ressortissants VIVEA : Prise en charge possible par votre fonds de formation.

Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription. Autres : nous consulter.

B : Prise en charge par VIVEA pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation. Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription. Autres : nous consulter.

C : Prise en charge par l'ETAT pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation.

D : Salariés : prise en charge possible par le fonds de formation de votre entreprise. Autres : nous consulter.

E : Demandeurs d'emploi : prise en charge par le Conseil Régional. Autres : nous consulter.

F : Tarif ressortissants VIVEA. Autres : nous consulter.



- Pour consulter le programme des formations ci-dessus :

- S'inscrire et connaître les conditions générales,

- Récupérer le **BULLETIN D'INSCRIPTION** valant contrat simplifié de formation professionnelle,

se reporter au Catalogue Formation 2014 ou sur le site : www.gers-chambagri.com / Nos Actions / Conseils / Installation - Formation - Métiers / Formation